

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les autorités en valeurs mobilières souhaitent rendre le Système électronique de déclaration des initiés plus convivial

Le 5 décembre 2005 – Montréal – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont entrepris aujourd’hui un sondage sur les modifications à apporter au Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) pour le rendre plus convivial.

« Nous cherchons actuellement les moyens de rendre SEDI plus facile d’emploi, a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président de l’Autorité des marchés financiers. À cette fin, les autorités en valeurs mobilières de tout le pays invitent les utilisateurs de SEDI et les intéressés à participer à un sondage sur la façon de l’améliorer ou de le simplifier. »

M. St-Gelais a indiqué que ce système de dépôt électronique lancé en juin 2003 est beaucoup plus efficace que l’ancien système de dépôt papier et par télécopie et qu’il procure aux autorités en valeurs mobilières ainsi qu’au public une information exacte et détaillée. « SEDI permet une diffusion efficace et transparente des déclarations d’initiés dans le public en donnant aux investisseurs un accès électronique à ces renseignements dans tous les territoires du Canada », a-t-il ajouté.

On peut répondre au sondage en ligne à l’adresse suivante : www.sedi.ca

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

- 30 -

Personnes-ressources :

Philippe Roy Autorité des marchés financiers (514) 940-2176 www.lautorite.qc.ca	Siobhan Vinish Alberta Securities Commission (403) 297-2664 www.albertasecurities.com
Andrew Poon British Columbia Securities Commission (604) 899-6880 www.bcsc.bc.ca	Éric Pelletier Commission des valeurs mobilières de l’Ontario (416) 595-8913 www.osc.gov.on.ca